



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Passeports

Question écrite n° 38141

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre des affaires etrangeres, charge des affaires europeennes, sur le cout, en France, du passeport europeen, par rapport aux autres pays membres. Il semble qu'il y ait une difference importante vis-a-vis notamment de la RFA Il lui demande s'il ne serait pas possible de parvenir a une harmonisation en ce qui concerne ce document d'identite.

Texte de la réponse

Reponse. - presentation du passeport europeen. Le cout de ce passeport est en revanche determine par les reglementations nationales. Il serait effectivement souhaitable, comme le signale l'honorable parlementaire, de voir ces reglementations progressivement converger et les differences de cout peu a peu se reduire.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38141

Rubrique : Papiers d'identite

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1211

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 1951